

Image not found or type unknown



Régularisation de situation

Par **HOUIOUI**, le **15/02/2010** à **16:53**

Bonjour,rrnrJe suis française et mon mari est de nationalité tunisienne.rnIl est entré en France sans visa depuis 2005.rnEnsuite, il a été interpellé par la police en 2007. Et là, il a passé par 3 cours.rnEnfin, un avocat l'a fait sortir sans régulariser sa situation comme même.rnrnOn a célébré notre mariage le 11 mai 2009 à aulnay sous bois.rnEt après avoir passé 6 mois de vie commune, on a fait une demande de carte de séjour à la sous préfecture de Raincy.rnEt dernièrement, on a reçu un OQTF comme réponse.rnrnNotre avocat nous a fait un recours contre cet OQTF au tribunal administratif de Montreuil.rnMa question: combien on aura de chance pour régulariser la situation de mon mari, et est ce qu'on doit retourner en Tunisie pour faire un groupement familial ou non?rnMerçi d'avance